


AMUNDI ISSUANCE

Rapport annuel 2019

SOMMAIRE

1. Rapports du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2019	3
2. Rapports du Commissaire aux Comptes	16
3. Déclaration du Directeur Général	40

01

Rapports du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

- Rapport de gestion
- Rapport sur le gouvernement d'entreprise

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AMUNDI ISSUANCE

sur les comptes sociaux au 31 décembre 2019

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2019

Amundi Issuance a pour activité principale l'émission de titres obligataires. Amundi Issuance n'a pas émis de titres au cours de l'exercice 2019.

Le montant nominal total en circulation au 31 décembre 2019 s'élève à 22 830 milliers d'euros. L'échéance des titres en circulation est comprise entre 2024 et 2026.

COMPTE DE RESULTAT

Le **résultat d'exploitation** au 31 décembre 2019 ressort avec une perte de 155 milliers d'euros contre une perte de 131 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

Les produits d'exploitation sont nuls, les charges d'exploitation s'élèvent à 155 milliers d'euros. Ces charges comprennent principalement :

- les honoraires de commissaires aux comptes pour 19 milliers d'euros contre 18 milliers d'euros au 31 décembre 2018,
- les commissions de placement pour 24 milliers d'euros contre 25 milliers d'euros au 31 décembre 2018,
- les commissions de gestion pour 40 milliers d'euros contre 42 milliers d'euros au 31 décembre 2018,
- les commissions de garantie pour 24 milliers d'euros contre 26 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

Le **résultat financier** est un produit de 144 milliers d'euros au 31 décembre 2019 contre un gain de 128 milliers d'euros au 31 décembre 2018. Il se compose principalement de :

- Charges nettes d'intérêts courus pour 9 milliers d'euros, dont les intérêts courus à percevoir ou à payer sur les instruments à terme (swaps de performance), sur les actifs de couverture ainsi que sur les titres obligataires.
- Produits nets réalisés pour 145 milliers d'euros, dont :
 - un gain net de 130 milliers d'euros sur les actifs de couverture des titres obligataires,
 - un gain de 841 milliers d'euros sur les instruments à terme (swaps de taux et de performance),
 - une perte de 826 milliers d'euros sur les titres obligataires (coupons versés aux porteurs et moins-value de cession).

Le **résultat courant avant impôts** au 31 décembre 2019 est une perte de 12 milliers d'euros contre une perte de 3 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

Le **résultat net** ressort en perte de 12 milliers d'euros contre une perte de 3 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

BILAN

Au 31 décembre 2019, le total du bilan s'établit à 24 835 milliers d'euros contre 26 905 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

Les postes de l'actif

L'actif se compose principalement :

- des actifs de couverture des titres obligataires émis par AMUNDI ISSUANCE pour 22 844 milliers d'euros,
- des sommes disponibles en banque pour 1 988 milliers d'euros.

Les postes du passif

Le passif se compose principalement :

- des emprunts obligataires pour 22 830 milliers d'euros,
- du poste factures non parvenues pour 43 milliers d'euros,
- des capitaux propres qui s'établissent à 1 957 milliers d'euros au 31 décembre 2019.

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	Affectation du résultat 2018	Mouvement de la période	31/12/2019
Capital social	2 000			2 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	0			0
Réserve légale	0,4	0,0		0,4
Réserves statutaires et contractuelles	0			0
Autres réserves	2			2
Report à nouveau	-31	-3,0		-34
Résultat de l'exercice	-3,0	3,0	-12	-12
Provisions règlementées	0			0
Distribution de dividendes	0	0		0
Versement de dividendes	0	0		0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 969	0	-12	1 957

Le capital social est divisé en 125 000 actions de 16 euros de valeur nominale.

DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

Au titre de l'exercice 2019, il est proposé d'affecter la perte de 11 671,47 euros en report à nouveau, celui-ci s'élèvera après affectation à - 45 253,58 euros.

Nous vous informons qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des quatre derniers exercices.

HORS BILAN

Au 31 décembre 2019, des instruments financiers à terme (IFT) sont comptabilisés pour un total de 22 830 milliers d'euros et sont composés de swaps de performance

RISQUES

Amundi Issuance est exposée à certains facteurs de risque qui peuvent avoir une incidence sur sa capacité à respecter ses engagements.

Risque de crédit et de contrepartie

Amundi Issuance est exposée au risque de perte résultant de la défaillance d'une contrepartie lorsque cette contrepartie ne respecte pas ses obligations et à la qualité du crédit de cette contrepartie.

Amundi Issuance utilise le produit net de l'émission de Titres pour les besoins du financement de son activité en général et la couverture de ses obligations en vertu des Titres. Amundi Issuance utilise ainsi tout ou partie du produit de l'émission de Titres pour acquérir des actifs qui pourront être, de manière non limitative, une ou plusieurs valeurs mobilières, un ou plusieurs contrats de dépôt, contrats d'échange (les "Contrats de Couverture"). La capacité d'Amundi Issuance à satisfaire ses obligations relatives aux Titres dépendra alors de la réception des paiements qui lui sont dus au titre de ces Contrats de Couverture. Le risque comprend également le risque de règlement inhérent à toute transaction impliquant un paiement de cash ou une livraison d'actifs en dehors d'un système de règlement sécurisé.

Risques de liquidité et de marché

Amundi Issuance est exposée au risque de variation de la valeur des actifs résultant de l'évolution défavorable des paramètres de marché tels que les taux d'intérêt, taux de change, la volatilité implicite des taux d'intérêt, spread de crédit sur les instruments financiers. Le risque de marché est inhérent aux instruments financiers liés à l'activité d'Amundi Issuance, y compris mais non limités à des prêts, des dépôts, des titres et des produits dérivés. La liquidité est également une composante importante du risque de marché. Dans les cas de peu ou pas de liquidité, un instrument de marché ou un actif pourrait ne pas être négociable à sa valeur estimée.

Un manque de liquidité peut survenir en raison d'un accès réduit au marché monétaire, des besoins de trésorerie ou d'immobilisations imprévues ou des restrictions légales.

Risques opérationnels, risques informatiques et risques comptables

Ces risques sont des risques de pertes résultant principalement de l'inadéquation ou de l'échec des processus, des systèmes ou des personnes en charge du traitement des transactions ou en raison d'événements externes, qu'ils soient délibérés, accidentels ou naturels.

Risque lié à la réglementation

La capacité d'Amundi Issuance à développer ses activités ou à exercer certaines activités existantes peut être limitée par des contraintes réglementaires, y compris les contraintes imposées en réponse à la crise financière mondiale. Les activités et résultats d'Amundi Issuance peuvent également être affectés par les politiques ou les actions de diverses autorités réglementaires en France ou dans d'autres pays où Amundi Issuance opère. La nature et l'impact de ces changements ne sont pas prévisibles et sont hors du contrôle d'Amundi Issuance.

Risques liés aux litiges ou autres procédures ou actions

Dans le cours normal des affaires, Amundi Issuance est soumise au risque de litiges par les clients ou d'autres personnes par des actions privées, de procédures administratives, des mesures réglementaires ou autres litiges. L'issue d'un litige ou d'une procédure ou d'actions similaires est difficile à évaluer ou à quantifier. Les plaignants dans ces types d'actions peuvent demander le recouvrement de montants importants ou indéterminés ou d'autres mesures correctives qui peuvent affecter la capacité d'Amundi Issuance à exercer son activité.

INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS ET CLIENTS

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (Tableau prévu à l'article L. 441-14 du code de commerce) :

(en milliers d'euros)	Article D.441 I.-1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I.-2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées						0						0
Montant total des factures concernées TTC	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice							0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
(B) Factures exclues du A relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclus						0						0
Montant des factures exclues												
(C) Délais de paiement de référence utilisées												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	> 30 jours						>30 jours					

EVENEMENT IMPORTANT POSTERIEUR AU 31 DECEMBRE 2019

A noter que l'épidémie de Covid-19 devrait avoir des impacts négatifs marqués sur l'économie mondiale, qui s'aggravaient si l'épidémie n'était pas contenue rapidement. Celle-ci entraîne un ralentissement prononcé de l'activité, en raison de l'impact des mesures de confinement sur la consommation et de la défiance des agents économiques, ainsi que des difficultés de production, des perturbations des chaînes d'approvisionnement dans certains secteurs, et un ralentissement de l'investissement. Il en résulterait une baisse sensible de la croissance, voire des récessions techniques dans plusieurs pays, ce qui est reflété dans la baisse significative des marchés financiers et par une volatilité accrue. Concernant Amundi Issuance, le principal impact immédiat résulte de la sensibilité des actifs et passifs du bilan à cette baisse des marchés financiers. L'impact négatif sur les revenus, les résultats et la situation financière d'Amundi Issuance est impossible à mesurer à ce stade.

PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT ET PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Amundi Issuance ne devrait pas poursuivre le développement de son activité d'émission de titres sur l'exercice 2020.

Certains facteurs de risques peuvent affecter la capacité d'Amundi Issuance à honorer ses obligations relatives aux titres émis dans le cadre de son programme. Ces facteurs sont décrits dans le prospectus de base des titres visé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). Ils concernent principalement les risques de crédit, de contrepartie et de marché, la société utilisant tout ou partie du produit des émissions de titres pour acquérir les actifs de couverture.

CHANGEMENTS APPORTES AUX MODES DE PRESENTATION DES COMPTES

Aucun changement significatif de méthode n'a été apporté au mode de présentation des comptes.

PRINCIPE DE COUVERTURE DES EMISSIONS

La composante optionnelle du coupon sur les émissions fait l'objet systématiquement d'une couverture soit par un actif de même nature, soit par un dérivé répliquant cette rémunération. Les instruments financiers à terme de taux ou de performance sont souscrits à chaque début d'émission en couverture des EMTN. Le nominal de ces instruments financiers à terme est comptabilisé en hors bilan.

En conséquence, les instruments financiers à terme contractés par Amundi Issuance sont comptabilisés en opération de couverture des émissions réalisées (règlement ANC n° 2015-05 du 2 juillet 2015 (PCG art. 628-6 à 628-17 nouveaux)).

Les produits et charges relatifs aux instruments de couverture sont reconnus au compte de résultat de manière symétrique au mode de comptabilisation des produits et des charges sur l'élément couvert. Ainsi, les variations de valeur des instruments de couverture ne sont pas reconnues au bilan.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Amundi Issuance ne détient pas de titre de filiales et participations.

CONTROLE DE LA SOCIETE

Amundi Issuance est détenue à 99,99% par Amundi Finance entrant dans le périmètre d'application du régime de gouvernance d'entreprise suivi par le groupe Amundi.

Amundi Finance est une filiale du groupe Amundi qui fait partie du Groupe Crédit Agricole. Amundi Finance entre ainsi dans le périmètre de contrôle indirect de Crédit Agricole S.A.

RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

En euros

Date d'arrêté Durée de l'exercice (mois)	31/12/2019 12	31/12/2018 12	31/12/2017 12	31/12/2016 12	31/12/2015 12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
Nombre d'actions					
- ordinaires	125 000	125 000	125 000	125 000	125 000
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes					
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	-11 671,47	-3 016,67	8 695,08	-21 141,62	-14 014,63
Impôts sur les bénéfices					
Participation des salariés					
Dot. Amortissements et provisions					
Résultat net	-11 671,47	-3 016,67	8 695,08	-21 141,62	-14 014,63
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION EN EUROS					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	-0,09	-0,02	0,07	-0,17	-0,11
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	-0,09	-0,02	0,07	-0,17	-0,11
Dividende attribué					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés					
Masse salariale					
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)					

Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise (Article L.225-37 du Code de Commerce)

Liste des mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice par les mandataires sociaux

Jean-Philippe BIANQUIS

Société	Fonction	Représente
AMUNDI FINANCE EMISSIONS	Président du Conseil d'administration	
LCL EMISSIONS	Président du Conseil d'administration	
AMUNDI ISSUANCE	Président du Conseil d'administration	
LRP*	Administrateur	
dnA	Administrateur	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Issiaka BERETE

Société	Fonction	Représente
AMUNDI FINANCE EMISSIONS	Directeur Général et Administrateur	
LCL EMISSIONS	Directeur Général et Administrateur	
AMUNDI ISSUANCE	Directeur Général et Administrateur	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Claire CORNIL

Société	Fonction	Représente
AMUNDI ISSUANCE	Administrateur	
AMUNDI FINANCE	Administrateur	AMUNDI ASSET MANAGEMENT

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Frédéric FOUQUET

Société	Fonction	Représente
AMUNDI FINANCE EMISSIONS	Administrateur	
LCL EMISSIONS	Administrateur	
AMUNDI ISSUANCE	Administrateur	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Conventions réglementées

Aucune convention relevant de l'article L. 225-38 du Code de Commerce n'a été conclue au cours de l'exercice.

Délégations accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires en matière d'augmentation de capital

Néant.

Modalités d'exercice de la Direction Générale

Le Conseil d'Administration a fait le choix de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Par conséquent, la Direction Générale de la Société est assumée par un Directeur Général, jusqu'à décision contraire.

Composition du Conseil d'Administration à la clôture de l'exercice

Président

Monsieur Jean-Philippe BIANQUIS

Directeur Général et Administrateur

Monsieur Issiaka BERETE

Administrateurs

Madame Claire CORNIL

Monsieur Frédéric FOUQUET

Commissaire aux Comptes

ERNST & YOUNG ET AUTRES

Représenté par Madame Claire ROCHAS

Présentation des travaux du Conseil d'Administration

Au cours de l'exercice :

Votre Conseil d'Administration s'est réuni deux fois et il s'est prononcé notamment sur les points suivants :

Conseil d'Administration du 20 mars 2019

- Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018
- Renouvellement du programme d'émission d'obligations
- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire

Conseil d'Administration du 25 juillet 2019

- Rapport d'activité, examen et arrêté des comptes semestriels au 30 juin 2019.

Depuis la clôture de l'exercice :

Conseil d'Administration du 10 mars 2020

- Renouvellement du Président du Conseil d'Administration, sous condition suspensive de l'approbation par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire du renouvellement de son mandat d'Administrateur
- Confirmation du mandat du Directeur Général, sous condition suspensive de l'approbation par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire du renouvellement du mandat d'Administrateur du Président
- Arrivée à échéance du mandat de quatre Administrateurs
- Proposition de soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire le renouvellement du mandat des quatre Administrateurs
- Rapports du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2019 et arrêté des comptes de l'exercice
- Renouvellement du programme d'émission d'obligations
- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire

Rémunération des mandataires sociaux

Cette rubrique n'est plus applicable à la société Amundi Issuance

.

02

Rapports du Commissaire aux Comptes

- Rapport sur les comptes annuels
- Rapport spécial sur les conventions réglementées

Amundi Issuance
Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



Amundi Issuance

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Amundi Issuance,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Amundi Issuance relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 10 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 10 mars 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

■ Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 24 mars 2020

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'C. Rochas'.

Claire Rochas

AMUNDI ISSUANCE

**90 Boulevard Pasteur
75015 PARIS**

**Etats financiers au 31 décembre 2019
en milliers d'euros**

BILAN ACTIF

Désignation : AMUNDI ISSUANCE

Rubriques	Montant brut	Amort. Prov.	31/12/2019	31/12/2018
Capital souscrit non appelé				
I				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
TOTAL II	0	0	0	0
STOCKS ET EN-COURS				
CREANCES				
Autres créances	3		3	71
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	22 844	0	22 844	24 835
Disponibilités	1 988		1 988	1 999
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL III	24 835	0	24 835	26 905
Frais émission d'emprunts à étaler			0	
Primes rembours des obligations	0		0	0
Ecart de conversion actif			0	
IV				
V				
VI				
TOTAL GENERAL (I à VI)	24 835	0	24 835	26 905

BILAN PASSIF

Désignation : AMUNDI ISSUANCE

Rubriques	31/12/2019	31/12/2018
Capital social ou individuel (dont versé : 2 000)	2 000	2 000
Réserves réglementées (dont rés. prov. cours)	2	2
Report à nouveau	-34	-31
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-12	-3
RESULTAT EN ATTENTE D'AFFECTATION		
TOTAL I	1 957	1 969
AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL II	0	0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
TOTAL III	0	0
DETTES		
Autres emprunts obligataires	22 830	24 895
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	43	38
Dettes fiscales et sociales	4	0
Autres dettes	1	3
COMPTES DE REGULARISATION		
TOTAL IV	22 878	24 936
Ecarts de conversion passif V		
TOTAL GENERAL (I à V)	24 835	26 905

Résultat de l'exercice en centimes -11 671,47

Total du bilan en centimes 24 834 674,79

COMPTE DE RESULTAT (en liste)

Désignation : AMUNDI ISSUANCE

Rubriques	France	Exportation	31/12/2019	31/12/2018
CHIFFRE D'AFFAIRES NET				
Autres produits			0	0
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I			0	0
Autres achats et charges externes			155	131
Impôts, taxes et versements assimilés				0
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Autres charges			0	0
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II			155	131
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			-155	-131
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée		III		
Perte supportée ou bénéfice transféré		IV		
PRODUITS FINANCIERS				
Autres intérêts et produits assimilés			908	886
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			11	21
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS V			919	907
Dotations financières aux amortissements et provisions			-77	77
Intérêts et charges assimilées			853	701
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES VI			776	778
2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)			144	128
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)			-12	-3
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS VII				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VIII				
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		IX		
Impôts sur les bénéfices		X		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)			919	907
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)			931	910
5. BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)			-12	-3

HORS BILAN (en liste)

Désignation : AMUNDI ISSUANCE

Rubriques	31/12/2019	31/12/2018
Swaps actions (*)	22 830	24 895
Swaps de taux	0	0
TOTAL DES SWAPS	22 830	24 895
Avals cautions et garanties données	0	0
Avals cautions et garanties reçues	0	0
TOTAL DES AVALS ET CAUTIONS ET GARANTIES	0	0
Garanties reçues d'Etablissements de Crédit	22 830	24 895
TOTAL DES GARANTIES RECUES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	22 830	24 895

(*) Au 31 décembre 2019, la juste valeur nette des swaps actions est en plus-value de 1 842 milliers d'euros.

A N N E X E S

1. FAITS CARACTERISTIQUES

Evènements significatifs de l'exercice

Amundi Issuance n'a pas émis de titres au cours de l'exercice 2019.

La variation des capitaux propres

Les capitaux propres s'établissent à 1 956 879,89 euros au 31 décembre 2019 contre 1 968 551,36 euros au 31 décembre 2018.

L'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2019 a décidé d'affecter la perte de l'exercice 2018 de 3 016,67 euros en report à nouveau débiteur (pour le porter à 33 582,11 euros).

Le résultat au 31 décembre 2019 est une perte de 11 671,47 euros.

2. EVENEMENTS SUBSEQUENTS

Néant

3. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Présentation des comptes

Les informations relatives à l'exercice 2019 sont indiquées dans les états financiers et l'annexe en milliers d'euros.

Les comptes tels que présentés ont été établis dans le contexte du programme multi-émetteur d'AMUNDI.

Principes généraux

La présentation des états financiers d'AMUNDI ISSUANCE est conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 (qui, à partir des exercices ouverts au 1er janvier 2015, regroupe à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables relatif au Plan comptable général), ainsi qu'aux règles définies par Crédit Agricole SA agissant en tant qu'Organe Central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Changements de méthode comptable et de présentation des comptes

Aucun changement de méthode comptable et de présentation des comptes n'a été appliqué par rapport à l'exercice précédent.

Immobilisations

Les immobilisations figurent au bilan à leur prix d'acquisition.

Titres de participation et de filiales

Les titres de participations et de filiales sont comptabilisés au coût historique. Les sorties sont valorisées d'après le mode premier entré, premier sorti. A la clôture de l'exercice, ils font l'objet individuellement de provisions pour dépréciation lorsque leur valeur d'utilité est inférieure au coût historique.

Dans la liste des filiales et participations, le chiffre d'affaires et le résultat sont ceux de l'exercice en cours, sous réserve de leur approbation par les assemblées générales ordinaires.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale et ventilées en fonction de leur nature.

Les créances ont le cas échéant été dépréciées par voie de dépréciation enregistrée en déduction de cet encours pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu. Les créances et les dettes sont évaluées selon la méthode dite du prorata temporis et comptabilisées en contrepartie de compte de résultat.

Valeurs mobilières de placement

Ces titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition frais exclus. Les sorties sont valorisées d'après le mode premier entré, premier sorti. Les moins-values éventuelles par rapport à la valeur probable de négociation, déterminée ligne à ligne, font l'objet d'une provision pour dépréciation.

Instruments Financiers à terme

Les IFT (instruments financiers à terme de taux ou de performance) sont souscrits à chaque début d'émission en couverture des EMTN.

Le nominal de ces instruments financiers à terme est comptabilisé en hors bilan.

Les produits et charges relatifs aux instruments de couverture sont reconnus au compte de résultat de manière symétrique au mode de comptabilisation des produits et des charges sur l'élément couvert. Ainsi, les variations de valeurs des instruments de couverture ne sont pas reconnues au bilan.

Les principes comptables applicables aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture ont été modifiés par le règlement ANC n° 2015-05 du 2 juillet 2015 (PCG art. 628-6 à 628-17 nouveaux) et par sa note de présentation. Ces nouveaux principes sont d'application

obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2017, et ce de manière rétrospective.

Dans la mesure où les instruments financiers à terme contractés par Amundi Issuance sont déjà comptabilisés en opération de couverture des émissions réalisées, l'application de l'ANC 2015-05 n'a pas d'impact sur les comptes d'Amundi Issuance.

Charges et Produits

Les produits et charges de commissions sont comptabilisés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent.

Les nominaux de ces éléments sont comptabilisés en hors bilan et sont détaillés dans l'annexe.

Impôts sur les sociétés

La charge d'impôt figurant aux comptes de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre la contribution sociale de 3,3%.

Intégration fiscale

AMUNDI ISSUANCE est depuis le 1^{er} janvier 2015 dans le groupe d'intégration fiscale d'AMUNDI.

Régime des sociétés mères

AMUNDI ISSUANCE fait partie de l'ensemble consolidé du groupe AMUNDI.

Composition du capital social

Le capital de AMUNDI ISSUANCE est composé exclusivement de 125 000 actions ordinaires entièrement libérées d'une valeur nominale de 16 euros.

Rémunération des dirigeants

La rémunération des dirigeants est connue des actionnaires.

4. NOTES SUR LE BILAN

Immobilisations

(tableau 1 – Immobilisations)

Néant.

Amortissements

Il n'y a pas d'amortissements au 31 décembre 2019.

Provisions

(Tableau 2 – Provisions)

Néant.

Emprunts et dettes financières (Tableau 3 – Etats des échéances des créances et des dettes)

Au 31 décembre 2019, le montant des emprunts et dettes financières s'élève à 22 830 milliers d'euros.

L'échéance des EMTN en circulation est comprise entre 2024 et 2026.

Charges à payer (Tableau 4 – Détail des charges à payer)

La rubrique est composée du poste factures non parvenues pour 43 milliers d'euros, de charges à payer concernant les engagements sur les swaps pour 1 millier d'euros et de 4 milliers d'euros de TVA à payer.

Produits à recevoir (Tableau 5 – Détail des produits à recevoir)

Les créances sont composées d'intérêts courus à recevoir sur les swaps inscrits en hors bilan pour un montant de 3 milliers d'euros.

Avals, cautions et garanties

Les engagements de garanties reçues d'AMUNDI (le garant) sont les sommes dues par l'émetteur AMUNDI ISSUANCE, en principal et intérêts en vertu de toutes souches de titres, en cas de déficit des flux financiers des instruments de couverture ou du produit issu de leur réalisation.

Les nominaux de ces éléments sont comptabilisés en hors bilan et sont détaillés dans l'annexe.

Capitaux propres (Tableau 6 – Variation des capitaux propres)

Tableau de financement (Tableau 7 – Tableau de financement)

Tableau détaillé des sociétés mères consolidant les comptes de la société

(Tableau 8 – Identité des sociétés mères)

L'identité des sociétés mères est présentée en annexes.

Tableau des opérations effectuées avec les entreprises liées

(Tableau 9 – Opérations effectuées avec les entreprises liées)

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont des instruments de couverture des émissions de titres obligataires.

Elles sont composées de placement en obligations (Crédit Agricole) pour 22 830 milliers d'euros.

Honoraires CAC

La société est consolidée selon la méthode de l'intégration globale au niveau d'AMUNDI.

En conséquence, l'information relative aux honoraires de commissaire aux comptes est indiquée dans l'annexe des comptes consolidés du groupe AMUNDI.

5. AUTRES INFORMATIONS

Engagements hors bilan

Les montants en hors bilan se décompose en :

- Engagement de garantie reçue pour un montant de 22 830 milliers d'euros qui correspond à la garantie consentie par Amundi sur les actifs de couverture.
- Swaps de performance de l'activité index de performance pour un notionnel de 22 830 milliers d'euros.

Tableau 1 - IMMOBILISATIONS

Désignation : AMUNDI ISSUANCE

31/12/2019

CADRE A - IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	
		par réévaluation au cours de l'exercice	acquisitions, créations apports, virements
Frais établissement et de développpt			
TOTAL I			
Autres postes immobilis. incorporelles			
TOTAL II			
TOTAL III	0	0	0
Prêts et autres immobilisations financières	0	0	0
TOTAL IV	0	0	0
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	0	0	0

CADRE B - IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine immo. fin d'exercice
	par virement de poste à poste	par cession, mise HS, mise en équivalence		
TOTAL III				
Prêts et autres immobilis. financières		0	0	
TOTAL IV	0	0	0	0
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				

Tableau 2 - PROVISIONS

Désignation : AMUNDI ISSUANCE

31/12/2019

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations	DIMINUTIONS Reprises	Montant à la fin de l'exercice
TOTAL I				
TOTAL II				
Autres prov. pour dépréciation	77	0	77	0
TOTAL III	77	0		0
TOTAL GENERAL (I + II + III)				
- d'exploitation		0	0	
Dont dotations et reprises - financières		0	77	
- exceptionnelles				
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

Tableau 3 - ETATS DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

Désignation : AMUNDI ISSUANCE

31/12/2019

CADRE A	ETATS DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
	Débiteurs divers (dont pension titres)	3	3	
	TOTAUX	3	3	0

CADRE B	ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d' 1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
	Autres emprunts obligataires	22 830		6 216	16 614
	Empr., dettes - à 1 an maximum	0	0		
	Fournisseurs, comptes rattachés	43	43		
	Sécurité sociale, aut.org.sociaux				
	Etat et autres - T.V.A.	4	4		
	Autres dettes (pension titres)	1	1		
	TOTAUX	22 878	48	6 216	16 614

Tableau 4 - DETAIL DES CHARGES A PAYER

Désignation : AMUNDI ISSUANCE 31/12/2019

Charges à payer		Montant
40800000	Fourn. - fact. non parvenues	21
40800009	Fourn. - fact. non parvenues GL	22
44574000	TVA collectée art. 259B	4
46869999	charges à payer - swap	1
Situation à la clôture de l'exercice		48

Tableau 5 - DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

Désignation : AMUNDI ISSUANCE 31/12/2019

Produits à recevoir		Montant
46879999	Produits a recevoir / Swap	3
46870900	Pdt à recevoir_appel en garantie	0
Situation à la cloture de l'exercice		3

Tableau 6 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Désignation : AMUNDI ISSUANCE

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	Affectation du résultat 2018	Mouvement de la période	31/12/2019
Capital social	2 000			2 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	0			0
Réserve légale	0,4	0,0		0,4
Réserves statutaires et contractuelles	0			0
Autres réserves	2			2
Report à nouveau	-31	-3,0		-34
Résultat de l'exercice	-3,0	3,0	-12	-12
Provisions règlementées	0			0
Distribution de dividendes	0	0		0
Versement de dividendes	0	0		0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 969	0	-12	1 957

Tableau 7 - TABLEAU DE FINANCEMENT

Désignation :

AMUNDI ISSUANCE

31/12/2019

Emplois	31/12/2019	31/12/2018	Ressources	31/12/2019	31/12/2018
Distributions mises en paiement en cours d'exercice			Capacité d'autofinancement de l'exercice	-89	74
Acquisitions élmts actif immob. - Immobilisations incorporelles - Immobilisations corporelles - Immobilisations financières			Cessions élmts actif immobilisé - Immobilisations incorporelles - Immobilisations corporelles - Immobilisations financières		
Charges à répartir sur plusieurs exercices Réduction capitaux propres			Augmentation capitaux propres - Capital ou apports - Autres capitaux propres		
Remboursst dettes financières	2 065	1 093	Augmentation dettes financières		
TOTAL EMPLOIS	2 065	1 093	TOTAL RESSOURCES	-89	74
RESSOURCE NETTE	2 154	1 019	EMPLOI NET		
Variation du fonds de roulement net global			Besoins (B)	Dégagements (D)	solde 31/12/2019 (D-B)
					Solde 31/12/2018
VARIATIONS EXPLOITATION					
Variations des actifs d'exploitation - Stocks et en-cours - Avances et acomptes versés sur commandes - Créances clients, comptes rattachés et autres créances					
Variations des dettes d'exploitation - Avances et acomptes reçus sur commandes en cours - Dettes fournisseurs, comptes rattachés et autres dettes				9	-1
TOTAUX EXPLOITATION		0		9	
A VARIATION NETTE EXPLOITATION				9	-1
VARIATIONS HORS EXPLOITATION					
Variations des autres débiteurs Variations des autres créditeurs				67	-67
		3			0
TOTAUX HORS EXPLOITATION		3		67	
B VARIATION NETTE HORS EXPLOITATION				65	-67
TOTAL [A+B] DEGAGEMENT NET DE FONDS DE ROULEMENT				74	-68
VARIATIONS TRESORERIE					
Variations des disponibilités Variations concours bancaires courants, soldes crédit. banque			-2 080		-1 087
TOTAUX TRESORERIE			-2 080		
C VARIATION NETTE TRESORERIE				2 080	1 087

VARIATION FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL [A+B+C] : RESSOURCE NETTE	2 154	1 019
---	-------	-------

Tableau 8 - IDENTITE DES SOCIETES MERES CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

Désignation : AMUNDI ISSUANCE

31/12/2019

Dénomination sociale - N°Siren - Siège social			Forme	Montant du Capital	% détenu
CREDIT AGRICOLE	784 608 416	12 place des Etats-Unis 92127 MONTROUGE CEDEX	SA	8 654 066	68%
AMUNDI	314 222 902	91 / 93 boulevard Pasteur 75015 PARIS	SA	505 408	100%

Les états consolidés des sociétés mères font partie intégrante de leur document de référence disponible :

-Pour Crédit Agricole sur le site internet :<https://www.credit-agricole.com/finance/finance/publications-financieres>

-Pour Amundi sur le site internet : <http://legroupe.amundi.com>

Tableau 9 - OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES

Désignation: Amundi
Issuance

31/12/2019

(en milliers d'euros)	Solde au 31 décembre 2019 Opérations avec les entreprises liées et les participations	Solde au 31 décembre 2018 Opérations avec les entreprises liées et les participations
Créances	24 835	26 905
Prêts et créances auprès des établissements de crédit		
Valeurs mobilières de placement	22 844	24 835
Disponibilités	1 988	1 999
Créances clients & cptes rattachés		
Autres créances	3	71
Capital souscrit et appelé, non versé		
Dettes	25	29
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts, dettes fin. divers (dont emp. participatifs)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24	26
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1	3
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées		
GARANTIES RECUES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	22 830	24 895
Garanties reçues d'Etablissements de Credit	22 830	24 895



Amundi Issuance

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées

ERNST & YOUNG et Autres



Amundi Issuance

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

A l'Assemblée Générale de la société Amundi Issuance,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.



Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris-La Défense, le 24 mars 2020

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'C. Rochas'.

Claire Rochas

03

Déclaration du Directeur Général

AMUNDI ISSUANCE
Société Anonyme
Au capital de 2 000 000 euros
Siège social : 90, boulevard Pasteur 75015 Paris
529 235 442 RCS Paris

Déclaration du Directeur Général

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société, et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

Paris, le 24 mars 2020



Issiaka BERETE
Directeur Général

MENTIONS LEGALES

AMUNDI ISSUANCE
90, Boulevard Pasteur
75015 Paris
Société Anonyme au capital de 2 000 000 euros
529 235 442 RCS Paris